



COMMUNE DE ST JEAN D'ARVES

La Tour

73530 St Jean d'Arves

- Savoie -

Tél.: 04.79.59.72.64

Fax: 04.79.59.75.53

mairie@saintjeandarves.fr

Commune de St Jean d'Arves

Liste des délibérations de la Réunion du Conseil Municipal du 9 janvier 2023

Le 9 janvier deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie de St Jean d'Arves, sous la présidence de Madame HUSTACHE Christiane.

Membres présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, DAVID Éric, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, DURAZ Sébastien, ARLAUD Laetitia.

Membre absent : CHARPIN Frédéric (procuration DURAZ Sébastien).

Secrétaire de séance : DAVID Éric

Conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

Convocation : 3 janvier 2023

Délibérations	Décisions Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :	Vote	Numéro
Projet de Zone Spéciale de Carrière de gypse (ZSC).	- Conscient des enjeux que représentent pour la nation la sécurisation et l'exploitation des réserves de gypse et d'anhydrite. - Constatant que les Alpes ne représentent que 5% des réserves nationales de gypse. - Se déclare opposé au projet de Zone Spéciale de Carrières de gypse et d'anhydrite en Maurienne. - Demande à l'Etat de retirer ce projet de Zone Spéciale de Carrières en Maurienne avant même toute réunion de concertation, et d'étudier d'autres possibilités d'exploitation de gypse et d'anhydrite, dans d'autres régions du territoire national moins sensibles en termes d'environnement, de tourisme et d'agriculture.	Unanimité Votants : 9	N°007.2023
Délibération sollicitant le reclassement de notre commune en tant que	Autorisation est donnée à Madame le maire de solliciter le renouvellement de la dénomination de commune touristique selon la procédure simplifiée prévue à	Unanimité Votants : 9	N°001.2023

commune touristique.	l'article 3 du décret n° 2008-884 susvisé, pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028.		
Convention d'exploitation d'un circuit destiné à la pratique de chiens de traîneaux entre la commune et la société White Forest.	- Décide, d'approuver la convention entre la commune de St Jean d'Arves et la société White Forest. - Autorise Madame le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à ce dossier.	Unanimité Votants : 9	N°008.2023
Cession d'une parcelle communale F 277.	- Accepte la vente avec le propriétaire précité. - Accepte le principe et les conditions de la vente. - Autorise Madame le Maire à recevoir les actes à intervenir en la forme administrative et à signer toutes les pièces consécutives. - Autorise Madame Arlaud Marielle en sa qualité d'adjoint à représenter la commune en tant que vendeur, et à signer toutes les pièces consécutives.	Unanimité Votants : 9	N°006.2023
Régularisation de deux parcelles de la route de la Chal.	- Accepte la poursuite des démarches engagées telle qu'elle lui a été présentée. - Accepte la cession à la Commune des parcelles précitées. - Accepte le principe et les conditions de la cession. - Autorise Madame le Maire à recevoir l'acte à intervenir en la forme administrative et à signer toutes les pièces consécutives. - Autorise Madame Arlaud Marielle en sa qualité d'adjoint à représenter la commune en tant qu'acquéreur, et à signer toutes les pièces consécutives.	Unanimité Votants : 9	N°005.2023
Délibération dossier de demandes de subventions DETR.	Madame le Maire explique au conseil municipal que le réseau d'éclairage public du hameau d'Entraigues est ancien et désormais dysfonctionnel de manière régulière. - Demande, auprès des services de l'Etat l'octroi d'une subvention la plus élevée possible relevant de la Dotation de l'Etat aux Territoires Ruraux. - Le conseil municipal autorise par ailleurs Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier. - Les crédits budgétaires pour cet investissement sont prévus au budget 2023 Madame le Maire explique au conseil municipal que le réseau d'éclairage public des voiries de La Tour (chef-lieu) et de La Chal (station de montagne) bien que ne datant que d'une douzaine d'années est basé sur une technologie désormais obsolète : les ampoules à sodium. - Demande, auprès des services de l'Etat l'octroi d'une subvention la plus élevée possible relevant de la Dotation de l'Etat aux Territoires Ruraux.	Unanimité Votants : 9 Unanimité Votants : 9	N°002.2023 N°003.2023

	- Autorise par ailleurs Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier. - Les crédits budgétaires pour cet investissement sont prévus au budget 2023.		
Délibérations dossiers de demande de subventions DSIL.	Madame le Maire explique au conseil municipal que les 4 appartements situés au-dessus de la salle polyvalente municipale des Chambons sont loués à l'année par des familles ou des résidents à revenus modestes. Madame le Maire précise que les huisseries, fenêtres et portes de ces appartements datent de l'époque de construction (années 1980) et que ces huisseries sont très peu isolantes. Il convient donc de changer ces huisseries pour un meilleur confort des locataires et pour limiter la consommation électrique de ces logements. - Demande auprès des services de l'Etat l'octroi d'une subvention la plus élevée possible relevant de la D.S.I.L. - Autorise par ailleurs Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier. - Les crédits budgétaires pour cet investissement sont prévus au budget 2023.	Unanimité Votants : 9	N°004.2023
Délibérations dossiers de demande de subventions FDEC.	- Décide de surseoir à cette décision.	Unanimité Votants : 9	

A St Jean d'Arves, le 7 février 2023.
HUSTACHE Christiane
Maire de St Jean d'Arves



publié et affiché le 9/02/2023